



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ *002* DU *23* JANVIER 2026 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS
MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Premier Ministre et en consultation avec le Vice-Président de la République ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés :

1. Ministre de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre :
Monsieur Alfred AHINGEJEJE ;
2. Ministre des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Equipement :
Monsieur Damien NIYONKURU.

Article 2 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le *23* janvier 2026
Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,

Nestor NTAHONTUYE.